Bourgogne Franche-Comté
msa SERVICES
Votre partenaire AU CŒUR DES TERRITOIRES

FORMATIONS

INSTANCES REPRESENTATIVES DU PERSONNEL

N° Siret : 529 974 701 00011 – Organisme de formation déclaré : 26210313721

Formation Professionnelle
VeriSelect
CERTIFICATION DE SERVICES
Bureau Veritas Certification / 92046 Paris-la-Défense Cedex
Disponible sur demande

DATADOCKÉ

MSA SERVICES BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

MSA Services BFC est une association loi 1901 crée par la Caisse de MSA de Bourgogne en 2010. Situant son activité dans le prolongement de l'action sociale et de la santé sécurité au travail de la MSA, MSA Services propose deux types de prestations : l'accompagnement de projets et la formation professionnelle.

Conservant l'ADN de la MSA, c'est-à-dire l'attachement aux territoires, à la ruralité et au monde agricole, MSA Services s'attache à être conforme aux trois valeurs qui fondent son action : approche locale, adaptabilité, et réactivité.

Agissant sur le périmètre Bourgogne Franche-Comté, l'association est composée de 4 salariés, et a réalisé en 2018 une vingtaine d'accompagnement de projets territoriaux et plus d'une centaine de formations professionnelles.

« MSA Services est une structure souple et réactive qui s'adapte aux besoins de ses clients. Nous nous ajustons sans cesse aux demandes qui nous sont formulées, dans les meilleurs délais. Nous sommes Bourguignons et Francs-comtois, et nous disposons d'une très bonne connaissance des territoires et des acteurs qui les composent.
Nous sommes donc fidèles à notre devise « votre partenaire au cœur des territoires » ! »

Nicolas REGNARD,
Responsable de MSA Services Bourgogne Franche-Comté

DES FORMATIONS ADAPTEES A VOS BESOINS

MSA Services est organisme de formation et propose des formations adaptées aux besoins des entreprises du milieu agricole, des structures médico-sociales ou de toute entité désireuse de faire appel à ses services. Disposant de 14 formateurs répartis sur les territoires Bourguignons et Franc-Comtois, MSA Services délivre des formations de qualité assurées par des professionnels d'expérience et qualifiés dans les domaines suivants : sécurité au travail, bureautique, et instances représentatives du personnel.

Démarche qualité

MSA Services est engagée dans une démarche qualité.

A ce titre notre organisme de formation est certifié VERISELECT

Formation Professionnelle
VeriSelect
CERTIFICATION DE SERVICES
Bureau Veritas Certification / 92046 Paris-la-Défense Cedex
Disponible sur demande

Nous sommes également référencés DATADOC

DATADOCKÉ

Satisfaction des clients

La satisfaction de nos clients est la priorité de MSA Services.

Sur l'ensemble de nos formations délivrées nous bénéficions d'un taux de satisfaction élevé.

98%

Soit le pourcentage de satisfaction des stagiaires formés par MSA Services en 2017 et certifié par un cabinet extérieur.

ILS NOUS FONT CONFIANCE

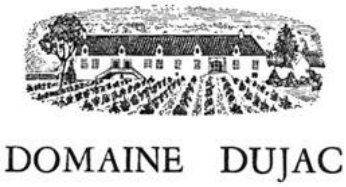

TABLE DES MATIERES

INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DU CSE 6

FORMATION SUR LA MISE EN PLACE DU CSE 7

FORMATION CSE (COMITE ENTREPRISE) PLUS DE 50 SALARIES 8

FORMATION DU MEMBRE DU CSE ET DE LA CSSCT < 300 SALARIES 9

FORMATION DU MEMBRE DU CSE ET DE LA CSSCT > 300 SALARIES 11

FORMATION COMITE D'ENTREPRISE [3 JOURS] 13

FORMATION COMITE D'ENTREPRISE [5 JOURS] 15

FORMATION INITIALE CHSCT <300 SALARIES [FONCTION PUBLIQUE] 17

FORMATION RENOUVELLEMENT CHSCT <300 SALARIES 18

FORMATION INITIALE CHSCT >300 SALARIES 20

INFORMATION SUR LA MISE EN PLACE DU CSE

Objectifs : Identifier les enjeux de la mise en place de la nouvelle instance / Maîtriser les nouvelles attributions et les règles de fonctionnement du CSE / Comprendre les nouvelles règles de la négociation collective / Planifier les étapes de la mise en place du CSE dans son entreprise

Public/prérequis : Ressources humaines/ représentants du personnel

Modalités pédagogiques : Face à face avec alternance théorie / pratique

Effectif : minimum 3 personnes **Durée** : 7 heures **Prix de vente :** 1650 €/session + 0,57€ du km

Support remis lors de la formation : Dossier stagiaire

Modalités de sanction de formation : Evaluation des acquis, attestation de fin de formation et évaluation de satisfaction

DÉLAIS D'ACCES : 4 semaines.

ACCESSIBILITÉ : Formation intra – mesures nécessaires pour garantir accessibilité assurées si besoin remonté par employeur

CONTENU

Tour de table

Rappel du règlement intérieur

Rappel des objectifs

Recueil des attentes des stagiaires

Présentation du programme détaillé de formation

PROGRAMME

L'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 fusionne les DP, le CE et le CHSCT en une seule instance : le Comité Social et Économique. Ce stage vous permettra de clarifier la transition entre les anciennes IRP et le nouveau CSE : état des lieux de ce qui demeure, de ce qui évolue.

1) Mise en place du CSE et fonctionnement de la nouvelle instance : 1,25 h

- les échéances de la fusion des instances et les différents niveaux de mise en place.
- les représentants de proximité.
- les Impacts de la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les listes de candidatures.
- le protocole d'accord préélectoral.
- les différentes attributions en fonction de l'effectif.
- les attributions des membres du CSE et celles des élus du conseil d'entreprise.
- la Composition du CSE.

2) Moyens et changement du statut des représentants : 1,25 h

- les heures de délégation, budget, formation, gestion des carrières et rémunération des élus.
- le droit d'alerte, de retrait et le recours aux expertises.
- le règlement intérieur du CSE.
- les modalités du transfert des biens du CE au CSE.
- les règles des mandats successifs.
- le statut des suppléants.

3) Informations, consultations et mise en place des commissions : 1,25 h

- les trois grandes informations et consultations obligatoires.
- les informations et consultations ponctuelles (PSE...)
- la base de données économique et sociale.
- distinction entre les commissions obligatoires et facultatives.
- focus sur la Commission Santé, Sécurité et conditions de travail.
- mise en place négociée de commissions (formation, logement, etc.).

4) Nouvelles règles de la négociation collective : 1,25 h

- la nouvelle hiérarchie des normes : principe de faveur
- la place des élus dans la négociation collective.
- compétences et mise en place du conseil d'entreprise.
- les modalités et règles de négociation en fonction du contexte.
- les nouvelles dispositions réglementaires de validation des accords d'entreprise.

5) CSE et CSSCT : 1,5 heure

- conditions de mise en place
- attributions
- composition et désignation
- formation des membres

Bourgogne Franche-Comté msa SERVICES Votre partenaire AU CŒUR DES TERRITOIRES

NOUS CONTACTER

contact@msa-services-bfc.fr

Tel. 03 80 63 23 59 - 06 20 36 79 98

www.msa-services-bfc.fr

DATADOCKÉ

Formation Professionnelle VeriSelect CERTIFICATION DE SERVICES Bureau Veritas Certification / 92046 Paris-la-Défense Cedex Disponible sur demande

FORMATION SUR LA MISE EN PLACE DU CSE

Objectifs : Identifier les enjeux de la mise en place de la nouvelle instance / Maîtriser les nouvelles attributions et les règles de fonctionnement du CSE / Comprendre les nouvelles règles de la négociation collective / Planifier les étapes de la mise en place du CSE dans son entreprise

Public/prérequis : Ressources humaines/ représentants du personnel

Modalités pédagogiques : Face à face avec alternance théorie / pratique – Quiz

Effectif : minimum 3 personnes **Durée** : 14 heures **Prix de vente :** 3150 €/session + 0,57 € du km

Support remis lors de la formation : Dossier stagiaire

Modalités de sanction de formation : Evaluation des acquis, attestation de fin de formation et évaluation de satisfaction

DÉLAIS D'ACCES : 4 semaines.

ACCESSIBILITÉ : Formation intra – mesures nécessaires pour garantir accessibilité assurées si besoin remonté par employeur

CONTENU

Tour de table

Rappel du règlement intérieur

Rappel des objectifs

Recueil des attentes des stagiaires

Présentation du programme détaillé de formation

PROGRAMME

L'ordonnance n°2017-1386 du 22 septembre 2017 fusionne les DP, le CE et le CHSCT en une seule instance : le Comité Social et Économique. Ce stage vous permettra de clarifier la transition entre les anciennes IRP et le nouveau CSE : état des lieux de ce qui demeure, de ce qui évolue.

1) Mise en place du CSE et fonctionnement de la nouvelle instance : 2,5 h

- les échéances de la fusion des instances et les différents niveaux de mise en place.
- les représentants de proximité.
- les Impacts de la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les listes de candidatures.
- le protocole d'accord préélectoral.
- les différentes attributions en fonction de l'effectif.
- les attributions des membres du CSE et celles des élus du conseil d'entreprise.
- la Composition du CSE.

Exercice : Quiz : Réflexion collective sur le CSE et le Conseil d'entreprise (avantages et contraintes).

2) Moyens et changement du statut des représentants : 2,5 h

- les heures de délégation, budget, formation, gestion des carrières et rémunération des élus.
- le droit d'alerte, de retrait et le recours aux expertises.
- le règlement intérieur du CSE.
- les modalités du transfert des biens du CE au CSE.
- les règles des mandats successifs.
- le statut des suppléants.

Exercice : Quiz : Réflexion collective sur la négociation des moyens du CSE.

3) Informations, consultations et mise en place des commissions : 2,5 h

- les trois grandes informations et consultations obligatoires.
- les informations et consultations ponctuelles (PSE...)
- la base de données économique et sociale.
- distinction entre les commissions obligatoires et facultatives.
- focus sur la Commission Santé, Sécurité et conditions de travail.
- mise en place négociée de commissions (formation, logement, etc.).

Exercice : Quiz. Réflexion collective sur la négociation de la mise en place de la Commission Santé, Sécurité et Conditions de travail.

4) Nouvelles règles de la négociation collective : 2,5 h

- la nouvelle hiérarchie des normes : principe de faveur
- la place des élus dans la négociation collective.
- compétences et mise en place du conseil d'entreprise.
- les modalités et règles de négociation en fonction du contexte.
- les nouvelles dispositions réglementaires de validation des accords d'entreprise.

Exercice : Quiz. Elaboration d'un plan d'action sur la mise en place du CSE.

5) CSE et CSSCT : 3 h

- conditions de mise en place
- attributions
- composition et désignation
- formation des membres

Exercice : Quiz. Connaissance réglementation CSE/CSSCT.

NOUS CONTACTER
contact@msa-services-bfc.fr
Tel. 03 80 63 23 59 - 06 20 36 79 98
www.msa-services-bfc.fr

FORMATION CSE (COMITE ENTREPRISE) PLUS DE 50 SALARIES

Objectifs : Identifier les enjeux de la mise en place de la nouvelle instance / Maîtriser les nouvelles attributions et les règles de fonctionnement du CSE / Comprendre les nouvelles règles de la négociation collective / Planifier les étapes de la mise en place du CSE dans son entreprise

Public/prérequis : Ressources humaines/ représentants du personnel

Modalités pédagogiques : Face à face avec alternance théorie / pratique

Effectif : entre 5 et 10 participants **Durée** : 14 heures **Prix de vente :** 2240 €/session + 0,57 € du km

Support remis lors de la formation : Dossier stagiaire

Modalités de sanction de formation : Evaluation des acquis, attestation de fin de formation et évaluation de satisfaction

DÉLAIS D'ACCES : 4 semaines.

ACCESSIBILITÉ : Formation intra – mesures nécessaires pour garantir accessibilité assurées si besoin remonté par employeur

CONTENU

Tour de table

Rappel du règlement intérieur

Rappel des objectifs

Recueil des attentes des stagiaires

Présentation du programme détaillé de formation

PROGRAMME

1) La composition du comité social et économique

- Les atouts et spécificités du CSE dans l'entreprise
- Les principales différences par rapports aux anciennes instances
- Le bureau du CSE

2) Les moyens des élus du CSE

- Les locaux
- La libre circulation
- Les heures de délégation
- Les outils de communication
- Le statut de salarié protégé
- L'accès au document unique de prévention des risques et aux registres de l'entreprise

3) Le fonctionnement pratique du CSE

- Le fonctionnement du comité
- Les ordres du jour
- La rédaction des PV
- Le délit d'entrave
- Le règlement intérieur du CSE

4) Le rôle de réclamation des membres du CSE

- La nuance entre réclamation et revendication
- La présentation des réclamations à l'employeur
- L'assistance des salariés dans les procédures disciplinaires
- Le droit d'alerte
- Les relations avec l'inspecteur du travail
- La préparation des réunions

5) Le rôle économique et professionnel du CSE

- Le double positionnement de l'employeur
- Les domaines d'information
- L'analyse des documents comptables de l'entreprise
- Les domaines de consultation permanente et la procédure qui s'y rattache
- Les 3 consultations périodiques
- Le droit d'alerte économique
- La BDES (base de données économique et sociale)
- La possibilité de négocier les modalités de consultation avec l'employeur

6. Le rôle de gestion des ASC (activités sociales et culturelles)

- Les règles de transfert de compte à compte
- Les règles concernant les cotisations et exonérations URSSAF
- Les différentes prestations autorisées et interdites
- Les principes de comptabilité des ASC
- Les modalités de décisions concernant les ASC

NOUS CONTACTER
contact@msa-services-bfc.fr
Tel. 03 80 63 23 59 - 06 20 36 79 98
www.msa-services-bfc.fr

FORMATION DU MEMBRE DU CSE ET DE LA CSSCT < 300 SALARIES

Objectifs : développer l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et la capacité d'analyse des conditions de travail / Initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Public/prérequis : Membres du CSE et de la CSSCT

Modalités pédagogiques : Face à face avec alternance théorie / pratique – Quiz – Exercices

Effectif : minimum 3 personnes **Durée :** 3 jours **Prix de vente :** 4700 €/session + 0,57 €/km

Support remis lors de la formation : Dossier stagiaire

Modalités de sanction de formation : Evaluation des acquis, attestation de fin de formation et évaluation de satisfaction

DÉLAIS D'ACCES : 4 semaines.

ACCESSIBILITÉ : Formation intra – mesures nécessaires pour garantir accessibilité assurées si besoin remonté par employeur

CONTENU

Tour de table

Rappel du règlement intérieur

Rappel des objectifs

Recueil des attentes des stagiaires

Présentation du programme détaillé de formation

NOUS CONTACTER

contact@msa-services-bfc.fr

Tel. 03 80 63 23 59 - 06 20 36 79 98

www.msa-services-bfc.fr

PROGRAMME

LA REGLEMENTATION EN MATIERE DE CSE / CSSCT – JOUR N°1

Le CODE DU TRAVAIL : PARTIE 2

- Conditions de mise en place : L2311-2
- Elections : L2314-4 à L2314-37
- Règlement intérieur du CSE : L2315-24
- Composition et désignation : L2314-1, L2314-2, L2314-3, R2314-1
- Attributions : L2312-1
- Fonctionnement : L2315-1
- Heures de délégation : L2315-7
- Réunions : L2315-21
- Consultations et informations récurrentes : L2312-17
- Droit d'alerte : L2312-59
- Salarié protégé : L2411-1
- Recours à l'expertise : L2315-78
- Conseil d'entreprise : L2321-1

Etude de cas : QUIZ REGLEMENTAIRE

LES ACTEURS DE LA SECURITE AU TRAVAIL – JOUR N°2

Identification, rôles et responsabilités des acteurs participant au système de prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

LA REGLEMENTATION CONCERNANT L'INTERVENTION DES ENTREPRISES EXTERIEURES – JOUR N°2

- Les articles du CODE DU TRAVAIL
- Le PLAN DE PREVENTION : R 4512-6
- Le PROTOCOLE DE SECURITE : R4515-4
- Le PERMIS DE FEU

LES PRINCIPAUX INDICATEURS SECURITE ET LES FORMULAIRES DE DECLARATION – JOUR N°2

- DECLARATION d'AT : CERFA 60-3682
- ENQUETE APRES AT GRAVE : CERFA 61-2256 et CERFA 60-3741 (salarié extérieur)
- L'ANALYSE DES SITUATIONS DE RISQUES GRAVES OU INCIDENTS REPETES AYANT REVELES UN RISQUE GRAVE : CERFA 61-2258

PROGRAMME (SUITE)

- ENQUETE RELATIVE A UNE SITUATION DE TRAVAIL GRAVE REVELANT UN RISQUE DE MALADIE PROFESSIONNELLE OU A CARACTERE PROFESSIONNELLE GRAVE : CERFA 61-2257
- La FICHE ENTREPRISE : R 4624-46
- Les interventions de l'INSPECTION DU TRAVAIL et de la CARSAT
- TAUX DE FREQUENCE et TAUX DE GRAVITE
- INDICE DE FREQUENCE et INDICE DE GRAVITE
- Méthodologie de calcul du TAUX AT
- Les données communes aux accidents et aux maladies professionnelles

Etude de cas : ARBRE DES CAUSES

LA PREVENTION DES RISQUES – JOUR N°3

- La méthode d'évaluation des risques professionnels et les familles de risques professionnels
- Le décret du 5 novembre 2001 + circulaires associées :
  - DOCUMENT UNIQUE : établissement, mise en oeuvre et mise à jour
  - COMPTE PROFESSIONNEL DE PREVENTION (C2P : ordonnance n° 2017-1389 du 22 septembre 2017) : obligations, fonctionnement, établissement, mise en oeuvre, mise à jour, analyse des 6 facteurs de risques professionnels

Etude de cas :

- Identification, évaluation et analyse des risques sur un poste de travail de l'entreprise à l'aide d'outils / méthode de résolution de problèmes – à personnaliser en fonction de l'entreprise
- Analyse du Document Unique de l'Entreprise.

NOUS CONTACTER
contact@msa-services-bfc.fr
Tel. 03 80 63 23 59 - 06 20 36 79 98
www.msa-services-bfc.fr

FORMATION DU MEMBRE DU CSE ET DE LA CSSCT > 300 SALARIES

Objectifs : Développer l'aptitude à déceler et à mesurer les risques professionnels et la capacité d'analyse des conditions de travail / Initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Public/prérequis : Membres du CSE et de la CSSCT

Modalités pédagogiques : Face à face avec alternance théorie / pratique – Quiz – Exercices

Effectif : Minimum 3 personnes **Durée** : 5 jours **Prix de vente :** 7900 €/session + 0,57 €/km

Support remis lors de la formation : Dossier stagiaire

Modalités de sanction de formation : Evaluation des acquis, attestation de fin de formation et évaluation de satisfaction

DÉLAIS D'ACCES : 4 semaines.

ACCESSIBILITÉ : Formation intra – mesures nécessaires pour garantir accessibilité assurées si besoin remonté par employeur

CONTENU

Tour de table

Rappel du règlement intérieur

Rappel des objectifs

Recueil des attentes des stagiaires

Présentation du programme détaillé de formation

PROGRAMME

LA REGLEMENTATION EN MATIERE DE CSE / CSSCT – JOUR N°1 ET 2

Le CODE DU TRAVAIL : PARTIE 2

- Conditions de mise en place : L2311-2
- Elections : L2314-4 à L2314-37
- Règlement intérieur du CSE : L2315-24
- Composition et désignation : L2314-1, L2314-2, L2314-3, R2314-1
- Attributions : L2312-1
- Fonctionnement : L2315-1
- Heures de délégation : L2315-7
- Réunions : L2315-21
- Consultations et informations récurrentes : L2312-17
- Droit d'alerte : L2312-59
- Salarié protégé : L2411-1
- Recours à l'expertise : L2315-78
- Conseil d'entreprise : L2321-1
- CSSCT : L. 2315-36 à L. 2315-44

Etude de cas : QUIZ REGLEMENTAIRE

LES ACTEURS DE LA SECURITE AU TRAVAIL – JOUR N°3

Identification, rôles et responsabilités des acteurs participant au système de prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

LA REGLEMENTATION CONCERNANT L'INTERVENTION DES ENTREPRISES EXTERIEURES – JOUR N°3

- Les articles du CODE DU TRAVAIL
- Le PLAN DE PREVENTION : R 4512-6
- Le PROTOCOLE DE SECURITE : R4515-4
- Le PERMIS DE FEU

LES PRINCIPAUX INDICATEURS SECURITE ET LES FORMULAIRES DE DECLARATION – JOUR N°3 et 4M

- DECLARATION d'AT : CERFA 60-3682
- ENQUETE APRES AT GRAVE : CERFA 61-2256 et CERFA 60-3741 (salarié extérieur)

NOUS CONTACTER
contact@msa-services-bfc.fr
Tel. 03 80 63 23 59 - 06 20 36 79 98
www.msa-services-bfc.fr

PROGRAMME (SUITE)

- L'ANALYSE DES SITUATIONS DE RISQUES GRAVES OU INCIDENTS REPETES AYANT REVELES UN RISQUE GRAVE : CERFA 61-2258
- ENQUETE RELATIVE A UNE SITUATION DE TRAVAIL GRAVE REVELANT UN RISQUE DE MALADIE PROFESSIONNELLE OU A CARACTERE PROFESSIONNELLE GRAVE : CERFA 61-2257
- La FICHE ENTREPRISE : R 4624-46
- Les interventions de l'INSPECTION DU TRAVAIL et de la CARSAT
- TAUX DE FREQUENCE et TAUX DE GRAVITE
- INDICE DE FREQUENCE et INDICE DE GRAVITE
- Méthodologie de calcul du TAUX AT
- Les données communes aux accidents et aux maladies professionnelles

Etude de cas : ARBRE DES CAUSES

LA PREVENTION DES RISQUES – JOUR N°4 AM et 5

- La méthode d'évaluation des risques professionnels et les familles de risques professionnels
- Le décret du 5 novembre 2001 + circulaires associées :
  - DOCUMENT UNIQUE : établissement, mise en œuvre et mise à jour
  - COMPTE PROFESSIONNEL DE PREVENTION (C2P : ordonnance n° 2017-1389 du 22 septembre 2017) : obligations, fonctionnement, établissement, mise en œuvre, mise à jour, analyse des 6 facteurs de risques professionnels

Etude de cas :

- Identification, évaluation et analyse des risques sur un poste de travail de l'entreprise à l'aide d'outils / méthode de résolution de problèmes – à personnaliser en fonction de l'entreprise
- Analyse du Document Unique de l'Entreprise.

NOUS CONTACTER
contact@msa-services-bfc.fr
Tel. 03 80 63 23 59 - 06 20 36 79 98
www.msa-services-bfc.fr

FORMATION COMITE D'ENTREPRISE [3 jours]

Objectifs : Connaitre la règlementation, le fonctionnement et les attributions du comité d'entreprise

Public/prérequis : Membres du CE / aucun prérequis nécessaire à la formation

Modalités pédagogiques : Face à face avec alternance théorie / pratique

Effectif : 6 et 10 stagiaires **Durée** : 3 jours (pas obligatoirement consécutifs) **Prix de vente :** 3200 €/session + 0,40€/km de déplacement

Support remis lors de la formation : Dossier stagiaire

Modalités de sanction de formation : Evaluation des acquis, attestation de fin de formation et évaluation de satisfaction

DÉLAIS D'ACCES : 4 semaines.

ACCESSIBILITÉ : Formation intra – mesures nécessaires pour garantir accessibilité assurées si besoin remonté par employeur

CONTENU

Tour de table

Rappel du règlement intérieur

Rappel des objectifs

Recueil des attentes des stagiaires

Présentation du programme détaillé de formation

PROGRAMME

1ère Partie : Introduction au droit social - Les dernières évolutions législatives et réglementaires.

Les prérogatives des différentes instances de l'entreprise

- A quoi servent le CE, les DP, le CHSCT, la DUP, le CSE, les syndicats ?

2ème Partie : La mise en place du CE

- Les irrégularités qui invalident les élections
- L'incidence des élections sur la représentation syndicale

3ème Partie : La composition du comité

La composition du comité

- Le bureau du CE : quelles attributions ?
- Le rôle du président
- Le rôle du secrétaire
- Le rôle du trésorier
- Le rôle des représentants syndicaux
- Statut de membre du CE

4ème Partie : Le fonctionnement du comité d'entreprise

- Les ordres du jour : comment les rédiger ?
- La tenue des réunions : expression et délit d'entrave
- Les PV et extraits de PV
- La gestion des informations confidentielles
- Les heures de délégation (volume, utilisation, paiement)
- Les locaux du CE et le matériel mis à disposition
- Le règlement intérieur du CE
- Les commissions du CE

5ème Partie : Les attributions économiques et professionnelles du CE

- L'information périodique et ponctuelle du CE
- Comment lire et analyser les documents comptables de l'entreprise (bilan et compte de résultat) ?
- Le droit d'alerte économique
- La consultation du CE : sur quels sujets ? Selon quelles modalités ?
- Qu'est-ce que la base de données unique (loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013)
- Les observations, avis et vœux du comité
- Le calendrier annuel des informations et consultations périodiques

NOUS CONTACTER
contact@msa-services-bfc.fr
Tel. 03 80 63 23 59 - 06 20 36 79 98
www.msa-services-bfc.fr

PROGRAMME (SUITE)

6ème Partie : La gestion des œuvres sociales

- Les ressources financières du comité d'entreprise
- Les postes de dépenses autorisés et interdits
- Les exonérations URSSAF
- La gestion des comptes au quotidien
- Les outils de gestion des comptes
- Les méthodes de gestion
- La communication des comptes au comité et aux salariés

NOUS CONTACTER

contact@msa-services-bfc.fr

Tel. 03 80 63 23 59 - 06 20 36 79 98

www.msa-services-bfc.fr

FORMATION COMITE D'ENTREPRISE [5 jours]

Objectifs : Connaitre la règlementation, le fonctionnement et les attributions du comité d'entreprise et en maitriser la gestion

Public/prérequis : Membres du CE / aucun prérequis nécessaire à la formation

Modalités pédagogiques : Face à face avec alternance théorie / pratique

Effectif : 6 et 10 stagiaires **Durée** : 5 jours (pas obligatoirement consécutifs) **Prix de vente :** 5350 €/session + 0,40€/km de déplacement

Support remis lors de la formation : Dossier stagiaire

Modalités de sanction de formation : Evaluation des acquis, attestation de fin de formation et évaluation de satisfaction

DÉLAIS D'ACCES : 4 semaines.

ACCESSIBILITÉ : Formation intra – mesures nécessaires pour garantir accessibilité assurées si besoin remonté par employeur

CONTENU

Tour de table

Rappel du règlement intérieur

Rappel des objectifs

Recueil des attentes des stagiaires

Présentation du programme détaillé de formation

PROGRAMME

1ère Partie : Introduction au droit social - Les dernières évolutions législatives et réglementaires.

Les prérogatives des différentes instances de l'entreprise

- A quoi servent le CE, les DP, le CHSCT, la DUP, le CSE, les syndicats ?

2ème Partie : La mise en place du CE

- Les irrégularités qui invalident les élections
- L'incidence des élections sur la représentation syndicale

3ème Partie : La composition du comité

La composition du comité

- Le bureau du CE : quelles attributions ?
- Le rôle du président
- Le rôle du secrétaire
- Le rôle du trésorier
- Le rôle des représentants syndicaux
- Statut de membre du CE

4ème Partie : Le fonctionnement du comité d'entreprise

- Les ordres du jour : comment les rédiger ?
- La tenue des réunions : expression et délit d'entrave
- Les PV et extraits de PV
- La gestion des informations confidentielles
- Les heures de délégation (volume, utilisation, paiement)
- Les locaux du CE et le matériel mis à disposition
- Le règlement intérieur du CE
- Les commissions du CE

5ème Partie : Les attributions économiques et professionnelles du CE

- L'information périodique et ponctuelle du CE
- Comment lire et analyser les documents comptables de l'entreprise (bilan et compte de résultat) ?
- Le droit d'alerte économique
- La consultation du CE : sur quels sujets ? Selon quelles modalités ?
- Qu'est-ce que la base de données unique (loi de sécurisation de l'emploi du 14 juin 2013)
- Les observations, avis et vœux du comité
- Le calendrier annuel des informations et consultations périodiques

NOUS CONTACTER
contact@msa-services-bfc.fr
Tel. 03 80 63 23 59 - 06 20 36 79 98
www.msa-services-bfc.fr

PROGRAMME (SUITE)

6ème Partie : La gestion des œuvres sociales

- Les ressources financières du comité d'entreprise
- Les postes de dépenses autorisés et interdits
- Les exonérations URSSAF
- La gestion des comptes au quotidien
- Les outils de gestion des comptes
- Les méthodes de gestion
- La communication des comptes au comité et aux salariés

7ème Partie : Préparation à la consultation annuelle économique et financière

- Fonctionnement de la comptabilité et les états de synthèse
- Les principes comptables généraux
- La composition des comptes annuels
- Analyse financière
- Les crédits d'impôts au profit des entreprises, aide de l'UE (recherche, CICE…)
- Les grands indicateurs économiques : le marché, croissance…
- Bases de la stratégie d'entreprise : comprendre les choix stratégiques opérés par les entreprises (SWOT…)

8ème Partie : Préparation à la consultation annuelle sur la politique sociale

Introductions aux grands indicateurs sociaux de l'entreprise, le bilan social

- Le plan de formation. (Mise en place, législation, CPF)
- Droit du travail : législation sur le temps de travail, aménagement du temps de travail, droit au repos
- La prévention des risques liés au travail par l'employeur (obligation légale, mise en oeuvre, CHSCT).
- La prise en compte du handicap, par la politique sociale de l'entreprise.
- Etre force de proposition sur la politique sociale de l'entreprise.

NOUS CONTACTER
contact@msa-services-bfc.fr
Tel. 03 80 63 23 59 - 06 20 36 79 98
www.msa-services-bfc.fr

FORMATION INITIALE CHSCT <300 SALARIES [FONCTION PUBLIQUE]

Objectifs : Maîtriser la réglementation relative au CHSCT/ Appliquer et connaître les bases du droit en matière de prévention, sécurité, santé des salariés et conditions de travail / Suivre, exploiter et réagir aux indicateurs de la prévention / Agir pour veiller de bonnes conditions de travail et une application de la politique de prévention

Public/prérequis : Membres du CHSCT / aucun prérequis nécessaire à la formation

Modalités pédagogiques : Face à face avec alternance théorie / pratique

Effectif : 3 et 10 stagiaires **Durée** : 3 jours (pas obligatoirement consécutifs) **Prix de vente :** 3650 €/session + 0,40€/km de déplacement

Support remis lors de la formation : Dossier stagiaire

Modalités de sanction de formation : Evaluation des acquis, attestation de fin de formation et évaluation de satisfaction

DÉLAIS D'ACCES : 4 semaines.

ACCESSIBILITÉ : Formation intra – mesures nécessaires pour garantir accessibilité assurées si besoin remonté par employeur

CONTENU

Tour de table

Rappel du règlement intérieur

Rappel des objectifs

Recueil des attentes des stagiaires

Présentation du programme détaillé de formation

PROGRAMME

1ère journée :

- La règlementation en matière de CHSCT
- Les acteurs de la sécurité au travail
- L'information et la consultation du CHSCT

2ème journée :

- L'information et la consultation du CHSCT
- La réglementation concernant l'intervention des entreprises extérieures
- La typologie des principaux indicateurs sécurité

3ème journée :

- Les responsabilités pénales et civiles en hygiène et en sécurité
- La prévention des risques
- Documentation en hygiène et sécurité
- Bilan du stage

NOUS CONTACTER
contact@msa-services-bfc.fr
Tel. 03 80 63 23 59 - 06 20 36 79 98
www.msa-services-bfc.fr

FORMATION RENOUVELLEMENT CHSCT <300 SALARIES [FONCTION PUBLIQUE]

Objectifs : De développer l'aptitude à déceler, à mesurer les risques professionnels et la capacité d'analyse des conditions de travail / Initier aux méthodes et procédés à mettre en œuvre pour prévenir les risques professionnels et améliorer les conditions de travail.

Public/prérequis : Membres du CHSCT / Etre en mandat depuis 4 années

Modalités pédagogiques : Face à face avec alternance théorie / pratique

Effectif : 3 et 10 stagiaires **Durée** : 3 jours (pas obligatoirement consécutifs) **Prix de vente :** 3650 €/session + 0,40€/km de déplacement

Support remis lors de la formation : Dossier stagiaire

Modalités de sanction de formation : Evaluation des acquis, attestation de fin de formation et évaluation de satisfaction

DÉLAIS D'ACCES : 4 semaines.

ACCESSIBILITÉ : Formation intra – mesures nécessaires pour garantir accessibilité assurées si besoin remonté par employeur

CONTENU

Tour de table

Rappel du règlement intérieur

Rappel des objectifs

Recueil des attentes des stagiaires

Présentation du programme détaillé de formation

PROGRAMME

1ère journée

Ouverture

- Présentation des Stagiaires et de la formation
- Q.C.M.

Retour d'expérience

- Les changements dans votre entreprise
- Les difficultés rencontrées dans vos missions

Mise à jour des connaissances

- Les changements dans votre entreprise
- Les difficultés rencontrées dans vos missions
- Mieux communiquer

Visite des locaux

- La grille « visite des locaux »

NOUS CONTACTER
contact@msa-services-bfc.fr
Tel. 03 80 63 23 59 - 06 20 36 79 98
www.msa-services-bfc.fr

PROGRAMME (SUITE)

2ème journée

La prévention

- Les enjeux
- Les acteurs
- Danger, situation dangereuse, élément déclencheur, risque, dommages
- Les Principes Généraux de Prévention
- Les valeurs et les bonnes pratiques en Prévention
- Les risques
- La pénibilité, plan, accords, fiche, etc.

Le document unique

- La mise à jour

3ème journée :

Accidents du travail et maladies professionnelles

- Les statistiques
- Les responsabilités
- L'analyse de l'accident
- L'arbre des causes

Réunion du CHSCT

- Tenue d'une réunion C.H.S.C.T, avec thèmes imposés.

Clôture

- Synthèse
- Evaluation de la formation

NOUS CONTACTER
contact@msa-services-bfc.fr
Tel. 03 80 63 23 59 - 06 20 36 79 98
www.msa-services-bfc.fr

FORMATION INITIALE CHSCT >300 SALARIES [FONCTION PUBLIQUE]

Objectifs : Maîtriser la réglementation relative au CHSCT/ Appliquer et connaître les bases du droit en matière de prévention, sécurité, santé des salariés et conditions de travail / Suivre, exploiter et réagir aux indicateurs de la prévention / Agir pour veiller de bonnes conditions de travail et une application de la politique de prévention

Public/prérequis : Membres du CHSCT / aucun prérequis nécessaire à la formation

Modalités pédagogiques : Face à face avec alternance théorie / pratique

Effectif : 3 et 10 stagiaires **Durée** : 5 jours (pas obligatoirement consécutifs) **Prix de vente :** 5 250 €/session + 0,40€/km de déplacement

Support remis lors de la formation : Dossier stagiaire

Modalités de sanction de formation : Evaluation des acquis, attestation de fin de formation et évaluation de satisfaction

DÉLAIS D'ACCES : 4 semaines.

ACCESSIBILITÉ : Formation intra – mesures nécessaires pour garantir accessibilité assurées si besoin remonté par employeur

CONTENU

Tour de table

Rappel du règlement intérieur

Rappel des objectifs

Recueil des attentes des stagiaires

Présentation du programme détaillé de formation

PROGRAMME

1ère journée :

- La règlementation en matière de CHSCT
- Les acteurs de la sécurité au travail
- L'information et la consultation du CHSCT

2ème journée :

- L'information et la consultation du CHSCT
- La réglementation concernant l'intervention des entreprises extérieures
- La typologie des principaux indicateurs sécurité

3ème journée :

- Les responsabilités pénales et civiles en hygiène et en sécurité
- La prévention des risques 1/2

4ème journée :

- La prévention des risques 2/2
- Le règlement intérieur

5ème journée :

- Les principes de base de l'ergonomie
- Document en hygiène et sécurité
- Bilan de la formation

NOUS CONTACTER
contact@msa-services-bfc.fr
Tel. 03 80 63 23 59 - 06 20 36 79 98
www.msa-services-bfc.fr

Vous recherchez une formation ?

Vous désirez un devis ?

Vous souhaitez adapter une formation ?

CONTACTEZ-NOUS

NOUS CONTACTER

contact@msa-services-bfc.fr

Tel. 03 80 63 23 59 - 06 20 36 79 98

www.msa-services-bfc.fr

contact@msa-services-bfc.fr
Tel. 03 80 63 23 59 - 06 20 36 79 98
www.msa-services-bfc.fr